

Cour d'appel de la cour martiale
du Canada



Court Martial Appeal Court
of Canada

Date : 20121203

Dossier : CMAC-549

**CORAM : LA JUGE HENEGHAN
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

BDR NATHAN J. TOMCZYK

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

JUGEMENT

L'appel est accueilli. La déclaration de culpabilité est annulée et un verdict de non-culpabilité est consigné à l'égard de l'accusation en vertu de l'alinéa 238(1)a) de la *Loi sur la défense nationale*.

« E. Heneghan »

j.c.a.